

Candidature Apprentissage 2017-2018

Madame, Monsieur,

2 actions à mener en même temps :

1. Demander un dossier de candidature et effectuer votre PRE-INSCRIPTION EN APPRENTISSAGE :

- pour le **CAPA JP**, auprès de Mme SANCHEZ 04.42.65.78.68 (*site de Valabre*)
- pour le **BTSA AP**, auprès de Mme SKAPAITE 04.91.16.78.50 (*site de Marseille*)
- pour le **BPA TAP et BP AP**, auprès de Mmes SANCHEZ et SKAPAITE. L'affectation du lieu de formation sera décidée par la Direction de l'UFA (*Unité de Formation par Apprentissage*).

2. Rechercher un employeur.

Vous êtes en possession d'un dossier de candidature en vue de suivre une formation par **apprentissage dans l'enseignement agricole**.

- Pour les candidats ayant au minimum 16 ans au 1^{er} juillet 2017 :
date minimum de début du contrat = 1^{er} juillet 2017.
- Pour les candidats ayant 15 ans au 1^{er} juillet 2017 :
date minimum de début du contrat = 1^{er} Septembre 2017.

Ce dossier devra être retourné dans les meilleurs délais à l'UFA **avant la rentrée début septembre pour une bonne gestion des places, ou au plus tard le 15 novembre de l'année, et dans la limite des places disponibles**, dès lors que vous aurez respecté les étapes suivantes :

1^{ère} étape : Vous effectuez votre pré-inscription en remplissant entièrement « *la fiche de premiers renseignements* » *ci-après*. Et vous la renvoyer :

- soit par email à nathalie.sanchez@educagri.fr
- soit par courrier à :

UFA de VALABRE - Mme SANCHEZ - Chemin du Moulin Fort – 13120 GARDANNE.

2^{ème} étape : Vous avez trouvé une entreprise qui accepte de vous prendre en apprentissage (l'apprenti est un salarié relevant du Code du Travail). Veillez à ce que l'entreprise forme au métier souhaité.

3^{ème} étape : Vous faites remplir complètement la partie "**renseignements entreprise**" (vous avez la possibilité maintenant d'avoir 2 maîtres d'apprentissage).

Ce document n'est pas un contrat, il nous aide à l'établir.

4ème étape : Vous remplissez la partie "renseignements apprenti" et rassemblez les pièces suivantes :

- copie de la **Carte Nationale d'Identité (recto-verso) en cours de validité ou Carte de Séjour**
- copie de l'**attestation JAPD (Journée d'Appel à la Défense) ou de recensement**
- copie du **jugement désignant l'autorité parentale (en cas de parents séparés)**
- copie de l'**attestation de la Carte Vitale** où vous figurez
- un **EXEAT** à demander à votre **établissement scolaire en fin d'année scolaire**.
- le **Numéro INE (Identifiant National Elève)** à demander **à votre dernier établissement scolaire (collège ou lycée)**. **Le CFA n'est pas un établissement scolaire.**
- copie des **bulletins trimestriels** de l'année en cours ou dernière année de scolarité,
- copie du dernier **diplôme obtenu ou relevé de notes officiel**
- si vous étiez déjà apprenti(e) dans un autre CFA, fournir **copie du contrat** (et copie de la rupture si vous avez fait une rupture de contrat).
- 10 timbres** au tarif en vigueur (20g)
- 4 photos d'identité (avec NOM et Prénom au dos)**
- 1 chèque concernant les FRAIS CONNEXES** restant à la charge des apprentis (note d'information jointe)

Dossier de candidature à renvoyer à l'UFA :

UFA de VALABRE– Mme SANCHEZ – Chemin du Moulin Fort – 13120 GARDANNE

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas traité. Aucun dossier ne sera accepté sans la partie « Renseignements entreprise » complétée et DATE de DEBUT de CONTRAT complétée par L'ENTREPRISE.

QUELQUES ADRESSES UTILES :

lepilote.com : site internet qui vous permettra de trouver le meilleur itinéraire en utilisant les transports en commun dans les BDR

La carte ZOU : carte annuelle Région PACA pour TER, LER et autres. Elle donne la possibilité de la gratuité du trajet domicile-CFA. Récupérer un dossier auprès d'une gare SNCF ou gare routière.

C'est la date d'arrivée à l'UFA du contrat signé qui détermine le rang de classement des dossiers au regard des places disponibles. L'entrée en entreprise prend effet à date de début de contrat.

Aucune date de rentrée ne sera communiquée par téléphone, vous recevrez une convocation la semaine précédent le 1^{er} jour de cours.

Cordialement,

Candidature Apprentissage 2017-2018

Madame, Monsieur,

2 actions à mener en même temps :

1. Demander un dossier de candidature et effectuer votre PRE-INSCRIPTION EN APPRENTISSAGE :

- pour le **CAPA JP**, auprès de Mme SANCHEZ 04.42.65.78.68 (*site de Valabre*)
- pour le **BTSA AP**, auprès de Mme SKAPAITE 04.91.16.78.50 (*site de Marseille*)
- pour le **BPA TAP et BP AP**, auprès de Mmes SANCHEZ et SKAPAITE. L'affectation du lieu de formation sera décidée par la Direction de l'UFA (*Unité de Formation par Apprentissage*).

2. Rechercher un employeur.

Vous êtes en possession d'un dossier de candidature en vue de suivre une formation par **apprentissage dans l'enseignement agricole**.

- Pour les candidats ayant au minimum 16 ans au 1^{er} juillet 2017 :
date minimum de début du contrat = 1^{er} juillet 2017.
- Pour les candidats ayant 15 ans au 1^{er} juillet 2017 :
date minimum de début du contrat = 1^{er} Septembre 2017.

Ce dossier devra être retourné dans les meilleurs délais à l'UFA **avant la rentrée début septembre pour une bonne gestion des places, ou au plus tard le 15 novembre de l'année, et dans la limite des places disponibles**, dès lors que vous aurez respecté les étapes suivantes :

1^{ère} étape : Vous effectuez votre pré-inscription en remplissant entièrement « *la fiche de premiers renseignements* » *ci-après*. Et vous la renvoyer :

- soit par email à nathalie.sanchez@educagri.fr
- soit par courrier à :

UFA de VALABRE - Mme SANCHEZ - Chemin du Moulin Fort – 13120 GARDANNE.

2^{ème} étape : Vous avez trouvé une entreprise qui accepte de vous prendre en apprentissage (l'apprenti est un salarié relevant du Code du Travail). Veillez à ce que l'entreprise forme au métier souhaité.

3^{ème} étape : Vous faites remplir complètement la partie "**renseignements entreprise**" (vous avez la possibilité maintenant d'avoir 2 maîtres d'apprentissage).

Ce document n'est pas un contrat, il nous aide à l'établir.

4ème étape : Vous remplissez la partie "**renseignements appreni**" et rassemblez les pièces suivantes :

- copie de la **Carte Nationale d'Identité (recto-verso) en cours de validité** ou **Carte de Séjour**
- copie de l'**attestation JAPD (Journée d'Appel à la Défense) ou de recensement**
- copie du **jugement désignant l'autorité parentale (en cas de parents séparés)**
- copie de l'**attestation de la Carte Vitale** où vous figurez
- un **EXEAT** à demander à votre **établissement scolaire en fin d'année scolaire**.
- le **Numéro INE (Identifiant National Elève)** à demander **à votre dernier établissement scolaire (collège ou lycée)**. Le CFA n'est pas un établissement scolaire.
- copie des **bulletins trimestriels** de l'année en cours ou dernière année de scolarité,
- copie du dernier **diplôme obtenu ou relevé de notes officiel**
- si vous étiez déjà apprenti(e) dans un autre CFA, fournir **copie du contrat** (et copie de la rupture si vous avez fait une rupture de contrat).
- 10 timbres** au tarif en vigueur (20g)
- 4 photos d'identité (avec NOM et Prénom au dos)**
- 1 chèque concernant les FRAIS CONNEXES** restant à la charge des apprentis (note d'information jointe)

Dossier de candidature à renvoyer à l'UFA :

UFA de VALABRE– Mme SANCHEZ – Chemin du Moulin Fort – 13120 GARDANNE

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas traité. Aucun dossier ne sera accepté sans la partie « Renseignements entreprise » complétée et DATE de DEBUT de CONTRAT complétée par L'ENTREPRISE.

QUELQUES ADRESSES UTILES :

lepilote.com : site internet qui vous permettra de trouver le meilleur itinéraire en utilisant les transports en commun dans les BDR

La carte ZOU : carte annuelle Région PACA pour TER, LER et autres. Elle donne la possibilité de la gratuité du trajet domicile-CFA. Récupérer un dossier auprès d'une gare SNCF ou gare routière.

C'est la date d'arrivée à l'UFA du contrat signé qui détermine le rang de classement des dossiers au regard des places disponibles. L'entrée en entreprise prend effet à date de début de contrat.

Aucune date de rentrée ne sera communiquée par téléphone, vous recevrez une convocation la semaine précédent le 1^{er} jour de cours.

Cordialement,